



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>37691</b>	De <b>M. Benjamin Dirx</b> ( La République en Marche - Saône-et-Loire )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enfance et familles		<b>Ministère attributaire</b> > Enfance
<b>Rubrique</b> > famille	<b>Tête d'analyse</b> > Doublement de la durée de l'AJPP	<b>Analyse</b> > Doublement de la durée de l'AJPP.
Question publiée au JO le : <b>30/03/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Benjamin Dirx attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles, sur le suivi des dispositions votées par l'Assemblée nationale visant à améliorer les conditions de présence parentale auprès d'un enfant dont la pathologie nécessite un accompagnement soutenu. Dans le cadre de la proposition de loi défendu par le député Jean-Paul Christophe, l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité la disposition visant à doubler la durée de l'allocation journalière de présence parentale (AJPP) ainsi qu'à rendre plus simple son renouvellement. Ce doublement de la durée de l'AJPP est très attendu par certaines familles d'enfants atteints de cancers ou de leucémies dont la durée de traitement peut excéder 310 jours et donc les placer dans une situation très difficile. Alors qu'elle a été transmise au Sénat le 26 novembre 2020, il souhaite savoir à quelle échéance cette proposition de loi pourrait être examinée.